



## Règlement de la compétition



Art.1- Les créations peuvent prendre différentes formes : film d'animation, prise de parole d'usagers, témoignage, fiction, documentaire, jeu, journal personnel, outil de formation ou d'information... sur la question ouverte du social.

Art.2- L'inscription est ouverte à toute création :

- achevée postérieurement au 1er janvier 2008. Pour une date antérieure, le film pourra être présenté hors compétition.
- court métrage d'une durée de 60' maximum. Pour une durée supérieure, le film pourra être présenté hors compétition.

La catégories pour les films en compétition doit être indiquée :

- Compétition générale
- 1er film ou film d'atelier

Une fiche d'inscription est à compléter par film inscrit et doit être dactylographiée.

Le nombre de films inscrits n'est pas limité.

Art.3- Les créations devront être francophones ou sous-titrées en français.

Art.4- Les créations seront soumises à une sélection par un comité associant des professionnel(le)s et étudiant(e)s de l'audiovisuel et de l'action sociale.

Art.5- Les copies de sélection et de projection devront être de bonne qualité.

Art.6- Le réalisateur s'engage à autoriser la diffusion de sa création à titre gracieux le jour de la projection et à avoir pris toutes les dispositions nécessaires en matière de droits d'auteur et de droits à la diffusion.

### Prix

Art.7- Le comité d'organisation compose les jurys.

Art.8- Quatre prix sont décernés par les jurys :

Prix Biennale du film d'action sociale

- 1er prix d'une valeur de 1 000 €
- 2ème prix d'une valeur de 750 €

Prix catégorie Encouragement

- 1er prix d'une valeur de 600 €
- 2ème prix d'une valeur de 350 €

Chaque jury se réserve le droit de décerner une mention spéciale en fonction du critère de qualité.

### Droits

Art.9- Les réalisateurs autorisent sans contrepartie l'IRTS et l'ETSUP à reproduire et diffuser des photographies et extraits de films dans ses publications, dans la presse, en radio ou sur Internet.



# Inscription des films

Biennale du film d'action sociale du 19 au 21 février 2013

IRTS Ile-de-France Montrouge Neuilly-sur-Marne - ETSUP

Suite

## Inscription des films et résultats

### Art.10- Copies de sélection

- dépôt des copies pour la sélection (sous format DVD uniquement) du 10 mai 2012 au vendredi 19 octobre 2012 inclus.
- clôture du programme et résultat de la sélection à partir du lundi 17 décembre 2012.
- les frais d'envoi sont à la charge de l'expéditeur.
- toutes les copies de sélection seront conservées et utilisées par l'IRTS Ile-de-France Montrouge Neuilly-sur-Marne et l'ETSUP dans le strict cadre de ses activités pédagogiques.

L'inscription des films est gratuite.

## Festival

Art.11- Le réalisateur (ou une personne mandatée) s'engage à participer au débat avec le public lors de la projection et à être présent lors de la remise des prix. Les frais de déplacement et d'hébergement ne sont pas pris en charge.

### Art.12- Copies de projection

- date limite de dépôt des copies de projection (DVD) : lundi 21 janvier 2013. Les frais d'envoi des copies de projection sont à la charge de l'expéditeur.
- date du festival : du 19 au 21 février 2013
- remise des prix : 21 février 2013 après-midi

Les copies de projection seront restituées au réalisateur (ou une personne mandatée) à l'issue de la projection. Dans le cas exceptionnel de réexpédition de la copie de projection, la responsabilité de l'IRTS n'est pas engagée.

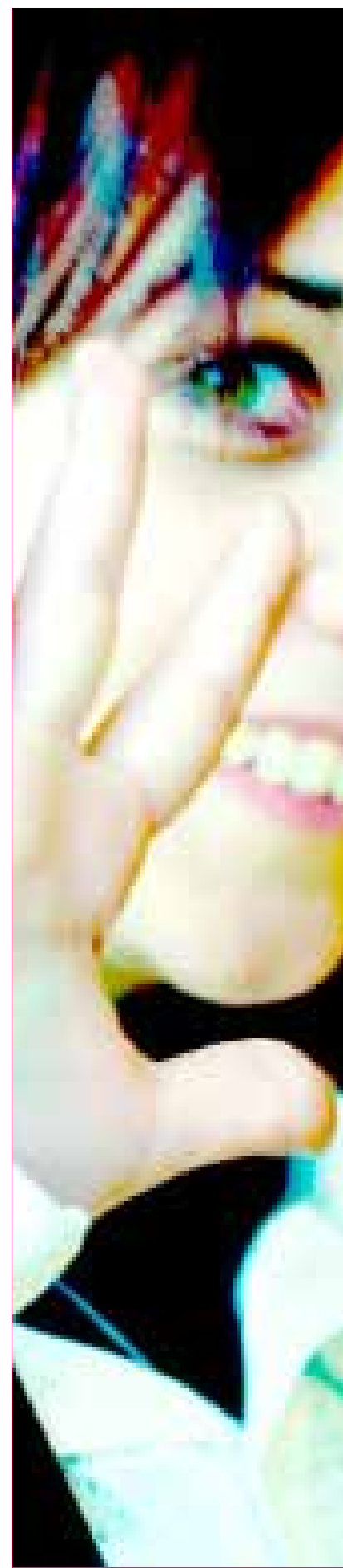
Art.13- En cas de problème majeur indépendant de sa volonté, l'IRTS se réserve le droit d'annuler la compétition.

Art.14- La participation au festival implique l'adhésion pleine et entière à l'intégralité du présent règlement.

Le formulaire d'inscription est téléchargeable sur le site Internet de l'IRTS :

[www.irts-montrouge-neuillysurmarne.com](http://www.irts-montrouge-neuillysurmarne.com)

ou disponible sur simple demande.



Ingrid Mathieu  
+33 (0)1 40 92 32 65

[festival.irts@irts-montrouge-neuillysurmarne.com](mailto:festival.irts@irts-montrouge-neuillysurmarne.com)

IRTS Ile-de-France  
Montrouge Neuilly-sur-Marne  
1 rue du 11 novembre  
92120 Montrouge

Direction artistique Biennale  
Marie Christine GIROD